

Délibération n°2025-51

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
(Séance du 10 avril 2025)**

Date de convocation : 04/04/2025
Nombre de délégués en exercice : 33
Nombre de délégués présents : 25
Nombre de délégués votants : 31

Le Conseil Communautaire de la Vallée d'Ossau, s'est réuni le jeudi 10 avril 2025 à 18 heures, au nombre prescrit par la loi, au siège de la CCVO, 1 Avenue des Pyrénées à Arudy, sous la présidence de M. CASAUBON Jean-Paul, Président.

Présents titulaires : M. AUSSANT Claude, M. BARBAN Jean-Louis, Mme BERGES Isabelle, M. BEROT-LARTIGUE Michel, Mme BLANCHET Anne, M. BONNEMASON Bernard, M. CARRERE Jean-Bernard, M. CARREY Daniel représenté par M. CASAU Henri, M. CASADEBAIG Robert, M. CASAUBON Jean Paul, Mme CASSOU Sylvie, M. DAGUERRE Robert, Mme LAHOURATATE Nicole, M. LEGLISE Vincent, M. MARTIN Fernand, M. MONGAUGÉ Jean-Luc, Mme MOULAT Monique, Mme MOURTEROT Josiane, M. PARIS Rémi, M. PINOUT Bernard, Mme POUYMIROU-BOUCHET Nadège, M. REGNIER Jean-François, M. SANZ Alain, M. SASSOUBRE Guy, M. VISSÉ Bernard

Absents ou excusés : Mme BARRAQUE Anne-Marie, M. CACHELOU Yoann, Mme CLAVIER Hélène, M. DESSEIN Michaël, M. ESQUER Philippe, M. GABASTON Jean-Pierre, M. LABERNADIE Patrick, M. LOUSTAU Christian

Pouvoirs : Mme BARRAQUE Anne-Marie donne pouvoir à Mme BERGES Isabelle
Mme CLAVIER Hélène donne pouvoir à Mme LAHOURATATE Nicole
M. DESSEIN Michaël donne pouvoir à M. MONGAUGÉ Jean-Luc
M. ESQUER Philippe donne pouvoir à M. AUSSANT Claude
M. LABERNADIE Patrick donne pouvoir à Mme MOULAT Monique
M. LOUSTAU Christian donne pouvoir à M. CASADEBAIG Robert

Secrétaire de séance : M. SASSOUBRE Guy

OBJET : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN FONCTIONNAIRE DU CENTRE INTERCOMMUNALE D'ACTION SOCIALE (CIAS) AU SEIN DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA VALLÉE D'OSSAU (CCVO)

RAPPORTEUR : Jean-Paul CASAUBON, Président

Le Président rappelle au Conseil que lors de la séance du 20 février 2025, suite au départ du Chef de pôle des services de solidarité et de proximité, il avait été arrêté que ce Chef de pôle assurerait également le Direction du CIAS (70% CCVO / 30% CIAS). Ainsi, il est proposé d'acter cette organisation par le biais d'une convention de mise à disposition de la Directrice du CIAS pour 70% de son temps de travail à la CCVO à compter du 1^{er} mai 2025 pour une durée de 1 an.

La convention de mise à disposition est présentée en annexe.

Le rapport entendu,

Le Conseil Communautaire, **à l'unanimité**,

AUTORISE la signature de la convention de mise à disposition figurant en annexe avec le Centre Intercommunal d'Action Sociale de la Vallée d'Ossau.

PRECISE que les crédits correspondants seront inscrits au budget de l'exercice.

Le Président,
Jean-Paul CASAUBON

